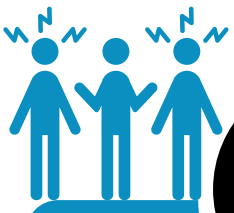


# La personne qualifiée



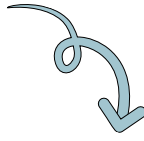
## 1

### A quoi sert la personnes qualifiée ?

Si j'ai un conflit avec l'établissement ou avec mon entourage, je peux appeler une personne qualifiée.

#### La personne qualifiée peut :

- M'informer de mes droits
- M'aider à faire valoir mes droits
- M'aider en cas de conflit avec l'établissement ou mon entourage
- Signaler aux autorités des problèmes de maltraitance



## 2



### De quels droits on parle ?

La personne qualifiée peut m'aider à faire valoir mes droits

#### Comme par exemple le respect :

- De ma dignité
- De mon intégrité
- De ma sécurité
- De ma participation
- De mes choix entre les différentes prestations possibles
- Des informations sur mon accompagnement
- Des informations sur mes droits et mes devoirs
- La confidentialité de mes données personnelles

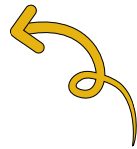


## 3

### Comment peut agir la personne qualifiée

#### En cas de problème la personne qualifiée peut :

- Informer les autorités de contrôle de l'établissement
- Informer les autorités judiciaires
- Informer les organismes gestionnaires



## 4

### Qui est la personne qualifiée ?

#### Les personnes qualifiées sont choisies par :

- Le préfet de département
- Le président du conseil général
- Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS)



## 5

### Où trouver la personne qualifiée ?

#### pour le PHE - PHA

**Michel BEYSSAC - Mme Marlène FRAISSANCE**

ARS Auvergne Délégation Départementale 43  
8 rue de Vienne, CS 70315 - 43009 Le Puy-en-Velay  
Mail : ars-dt43-handicap@ars.sante.fr - Tél : 04 81 10 64 15

#### pour le PPE

**Mme Josiane COUTAREL**

Département de Haute-Loire - Direction de la Vie Sociale -  
Service des Établissements Médico-Sociaux  
1 place Monseigneur de Galard, CS 20310 - 43009 Le Puy-en-Velay  
Mail : sems@hauteloire.fr - Tél : 04 71 07 42 73

#### pour le PPI

**Mme Marie-Thérèse DUBOEUF**

A9 rue du Peti Vienne - 43009 Le Puy-en-Velay  
Mail : hauteloire@habitat-humanisme.org - Tél : 09 70 75 32 47